

Le Recenseur,

14 MAI 1823.

On s'abonne à
LYON, place Saint-
Jean, N.º 3; et chez
tous les Libraires et
Directeurs des Postes.

Le prix de l'abon-
nement est de 16 fr.
pour trois mois, 31 fr.
pour six mois, et
60 fr. pour l'année.

Journal de Lyon & du Midi.



EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 7 mai.

Fonds publics. — 3 p. 100 réduit, 78 1/8; *idem*, consol., 78 7/8; 4 p. 100, 94 5/8; 5 p. 100, 102 3/8.

Les capitalistes qui ont eu, ce matin, une conférence avec le comte de Liverpool, et le chancelier de l'Échiquier, avaient mis tant d'ambiguïté dans l'exposé, qu'ils en firent à la bourse, qu'il en était résulté une baisse assez sensible; mais bientôt les alarmes se sont dissipées, et les fonds ont repris leur niveau.

— Les séances des deux chambres n'ont été remplies hier que de détails de finances, dont le résultat est, au total, peu flatteur, s'il n'est pas alarmant.

Le comte Grey, dans la chambre des lords, a prononcé un discours assez vague sur l'administration du fonds d'amortissement; mais le marquis de Lausdown a fait la motion que le ministère déposât sur le bureau copie de sa correspondance avec les directeurs de la banque, relativement au renouvellement de la Charte qui constitue cet établissement.

Cette motion a été adoptée.

Il a été question, dans la chambre des communes, de la mesure annoncée précédemment par le marquis de Londonderry, pour venir au secours des cultivateurs les plus malheureux, c'est-à-dire, de la création d'un fonds spécial d'un million sterling, en billets d'échiquier, qui serviraient à indemniser les agriculteurs, toutes les fois que le blé tomberait au-dessous de 60 schillings la *quarter* (75 fr. les huit boisseaux.)

Le ministre ne s'était chargé de cette proposition que sur les instances du comité d'agriculture. Quelle a donc été sa surprise de voir que, dans la discussion, les membres de ce comité ne disaient pas un mot pour soutenir leur propre ouvrage! Le ministre, d'après cette observation, n'a pas hésité à retirer sa motion. On laisse au temps le soin de diminuer la détresse de l'agriculture.

— La souscription en faveur des comtés d'Irlande, désolés par la famine, promet d'être fort productive. Le comte de Liverpool, premier lord de la trésorerie, et M. Peel, ministre de l'intérieur, ont souscrit chacun pour 200 liv. sterling.

— Le *British Monitor* donne, le 6 mai, la proclamation des patriotes italiens, dont il a parlé dans un de ses derniers numéros. Cette prétendue proclamation est sans date, et on ne dit pas si elle a été répandue. Elle est adressée aux *descendants de Brutus et de Cassius*; on les invite à courir aux armes pour exterminer les étrangers qui occupent leur pays, qui ont déjà fait couler le sang le plus pur d'Italie, et qui accablent sous leurs chaînes tous les malheureux Italiens.

On les assure que l'empereur Alexandre, qui accorde un généreux appui aux Grecs, ne s'opposera point au rétablissement de la liberté parmi eux; on les flatte également de l'approbation de tous les peuples dans ce qu'ils entreprendront pour secouer le joug sous lequel ils gémissent. Enfin, on les exhorte à n'éprouver que la haine, la rage et la vengeance, tant qu'ils ne seront pas délivrés de leurs oppresseurs.

ALLEMAGNE.

CASSEL, 4 mai

On a publié ici l'ordonnance suivante, rendue le 24 avril:

« Nous, Guillaume II, etc.,

» Nous avons résolu de ne plus faire dépendre la nomination, qui nous appartient, des prébendes du chapitre d'Obern-Kirchen, de la condition d'une suite d'aïeux qui exclut même un grand nombre des plus anciennes familles nobles du pays, et nous déclarons par les présentes, aptes à entrer dans ledit chapitre, toutes les demoiselles nobles du pays, sans compter leurs quartiers. Il en sera de même des filles des grands-croix et commandeurs de notre ordre de famille du Lion-d'Or, et des chevaliers de notre Ordre militaire du Mérite, qui sont hessois, quoiqu'ils ne soient pas nobles.»

» GUILLAUME »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 30 avril.

On vient d'arrêter à Aranjuez les italiens qui ont tenté d'assassiner le roi.

Il paraît certain que nous touchons au moment de voir enfin disparaître ce fameux système qui avait été établi, disait-on, pour le bien général. Le plan ourdi par les *comuneros* fut heureusement découvert. *L'Impartial* a publié déjà toutes leurs honteuses trames. Par suite de cette découverte, des ordres ont été donnés dans tout le royaume pour interdire les sociétés patriotiques. Nous avons déjà annoncé que cet horrible plan ne tendait à rien moins qu'à établir l'infamie républicaine; et afin que tout marchât d'un commun accord et que le coup frappât à la fois, des courriers avaient été envoyés à tous les affiliés de la secte infernale.

Vous savez qu'à Sarragosse on a brûlé en effigie le ministre de l'intérieur (Martinez de la Rosa.) Cette gentillesse libérale a tellement excité l'indignation des habitans, qu'un soulèvement a eu lieu au même instant; le désordre le plus grand a succédé à ce brandon horrible.

A Carthagène, les sans-chemises ont tenté d'imiter leurs confrères saragossais, mais tous les bons et honnêtes habitans s'y sont opposés; le peuple de cette ville est tellement dévoué au roi, qu'il a demandé à grands cris le rétablissement du gouvernement de 1819. Des lettres particulières assurent qu'on y a procédé aussitôt, sans presque la moindre opposition.

Il est bien reconnu aujourd'hui de la manière la plus incontestable, ce que nous avons toujours pensé du peuple espagnol, qu'à l'exception de quelques-uns, il est entièrement anti-constitutionnel; ne le fût-il pas par sentiment, il faudrait qu'il le devînt au moins par intérêt; car il a la douleur de voir tous les jours s'évanouir devant lui les nombreuses promesses que ce parti vomit des enfers lui avait solennellement faites, de le rendre heureux et content, de ne lui laisser manquer de rien. A la place de cette félicité promise, il a au contraire les contributions doublées, un service militaire continuel, une levée d'hommes tyrannique à l'instar de celle du marchand de chair humaine; le clergé réduit à tendre la main pour vivre, les prêtres sans dotation, une infinité d'honorables employés destitués et par conséquent sans emploi; tous les travaux publics suspendus, le commerce paralysé, les Amériques perdues, l'argent très-rare, les traitemens suspendus, les pensions supprimées; tout enfin manque, à l'exception de quelques aumônes que le roi et l'infant don Carlos font aux plus infortunés, et auxquels on retarde même les paiemens de leurs rentes royales. La division dans toutes les classes des citoyens, les meurtres, les assassinats, les vols multipliés; voilà les conséquences de ce grand et sublime système de liberté!.... Que l'on cesse donc, après tant de tentatives essayées chez divers peuples, de vanter encore de si déplorables idées: toutes ces cruelles expériences ne suffisent-elles donc pas pour déromper ces vaines et subversives déclamations!

La Catalogne et la Castille voient toujours leurs guérillas s'accroître de plus en plus; la Navarre ne tardera pas à se lever en masse.

Le prince du Brésil s'est déclaré indépendant avec les colonies; il désire depuis long-temps secouer le joug constitutionnel.

Lucena (Andalousie) s'est soulevée pour la seconde fois contre le nouveau système, et a maltraité les officiers, en a même blessé quelques-uns, pour avoir insulté la religion dans le cours d'une procession.

A Cuenca, la troupe indisposa tellement le peuple par ses débordemens sacrilèges, qu'il se souleva en masse; elle ne pouvait mieux y réussir qu'en insultant, de la manière la plus indigne, à l'image de la Vierge qui fait l'objet de leur grande vénération; il y eut quelques-uns de ces malheureux qui portèrent la scélérate jusqu'à tirer sur cette image.

En général, le mécontentement du peuple espagnol est à son comble; néanmoins il conserve toujours les sentimens

religieux qu'il tient de ses ancêtres, et les partisans du nouveau système font le plus grand mal à leur cause en dirigeant sans cesse des attaques contre l'autel.

A Murcie, on vient d'arrêter divers individus qui avaient eu part aux derniers troubles de cette ville; les journaux de la faction fulminent contre les autorités qui poursuivent sans miséricorde ceux qui veulent fomentier le désordre et la guerre civile.

A Grenade, les cris de *vive le roi ! vive notre souverain !* se font entendre même dans les églises. Les jacobins crient au scandale et dénoncent les autorités; mais ils ne peuvent empêcher que le peuple ne manifeste son opposition contre le système actuel.

Depuis le 17 février, quatre églises de Madrid ont été volées. Le 19 de ce mois au matin, l'ostensoir des Augustins, qui était d'une grande richesse, a été enlevé. Nos jacobins ne manquent pas de dire que ce sont les moines eux-mêmes qui se sont volés.

Une rixe a eu lieu à Antiquera, entre les habitans et la garnison, au moment d'une procession. Dans le premier moment il y eut quelques bourgeois blessés; mais s'étant armés, ils prirent leur revanche. On assure que neuf officiers ont été victimes de leur imprudence.

—La guerre civile, s'il faut en croire les journaux radicaux, serait déclarée en Murcie. Jaime s'est donné le titre de chef des royalistes de cette province, où il est parvenu à réunir, sur différens points, environ 500 hommes qui agissent hostilement contre le gouvernement constitutionnel. D'un autre côté, un moine dominicain y a paru avec une bande de 100 hommes agissant dans le même sens. On ajoute qu'à l'instar de la dernière guerre des Français, il s'y est formé une junte gouvernementale et ambulante qui dirige les opérations et les mouvemens du partisan Jaime. Des sommes considérables d'argent ont été distribuées pour la réunion de ces *guérillas*; et aujourd'hui on prend, par la force, la jeunesse dans toutes les campagnes pour les réunir à l'armée de la foi. La bannière de ce chef de royalistes est un drapeau vert portant d'un côté cette inscription: *vive Ferdinand VII!* et de l'autre *vive la religion ! à bas la constitution !* Les exaltés de Murcie voyant l'inutilité des mesures que le gouvernement a prises jusqu'à présent pour poursuivre ces défenseurs de la foi, éclatent en diatribes virulentes contre les ministres: ceux-ci feront assez s'ils parviennent à déjouer les plans subversifs des communeros de cette province, leur arrogance et les insultes qu'ils font réjaillir sur tous les individus qui ne sont pas exaltés, ce qui a engagé un certain nombre de paisibles habitans à abandonner leurs foyers et à se réunir aux drapeaux de Jaime.

L'*Universal* du 2 assure cependant que le 25 on arrêta deux hommes suspects à Habanilla, qu'aussitôt qu'on apprit qu'ils faisaient partie de la bande de Joseph Noriel, surnommé le chauve, on les fouilla et on trouva sur eux plusieurs lettres par lesquelles on a découvert que la bande de ce partisan devait se réunir à celle de Jaime dans les environs d'Orihuela, afin d'occuper Murcie. Le chef politique, d'accord avec le commandant général militaire, prit les dispositions convenables pour déjouer ce projet, et le 27, les colonnes mobiles étaient déjà parvenues à chasser Jaime jusqu'à la province de Chinchilla où il s'est enfoncé dans les montagnes. Les deux tiers de la bande de Nortès s'est présentée à l'amnistie, et le chef s'est caché dans les environs d'Orihuela où il est vivement poursuivi.

Le premier bataillon de Catalogne a été destiné à parcourir la partie de la province qui était menacée: des détachemens ont été disposés pour protéger les courriers et les voyageurs, et d'autres seront établis dans les environs de Jumilla pour observer Jaime et éviter qu'il ne descende dans la contrée de Hellin. Un autre journal qui donne aussi cette nouvelle, ajoute que le mal n'est pas ainsi éteint dans sa source, et que dans quelques jours on verra encore paraître ce partisan, et renouveler ses courses.

—C'est aujourd'hui 2, qu'on a célébré dans cette capitale, la fête nationale de l'anniversaire du 2 mai; toutes les corporations et les membres des administrations étaient en deuil, et les officiers de la garnison avaient le crêpe au bras. La fête de l'église a eu lieu dans celle de Saint-Isidro, où une députation des cortès s'étaient également rendue. Pour rendre encore plus somptueuse cette fête, il n'y manquait que les personnes royales.

—Le brick le *Trente Mai* est arrivé à la Corogne, le 24 avril, venant de la Havane, dans 24 jours de navigation. Trente-quatre passagers, la plupart européens et militaires, sont arrivés avec ce bâtiment, et les nouvelles que nous avons reçues de la Nouvelle-Espagne par cette voie, sont très-affligeantes. La proscription et la persécution des Européens semblaient y avoir lieu: plusieurs d'entr'eux avaient pris en conséquence le parti de se sauver, abandonnant leurs maisons et leurs fonds.

—Les nouvelles de la Corogne présentant la Galice comme une des provinces les plus tranquilles de l'Espagne, grâce au caractère paisible des habitans et à la sagesse des autorités; s'il

(2)

y a quelques turbulens, c'est parmi la troupe qu'ils se trouvent.

Les nouvelles de Bilbao nous annoncent que les troupes de Lopez-Banos, ont atteint les mécontens près d'Elorio, et les ont dispersés après avoir pris dix prisonniers, tué quatre hommes et blessé sept.

INTÉRIEUR.

PARIS, 10 mai.

Le Roi a travaillé, après la messe, avec M. le vicomte de Montmorency, ministre des affaires étrangères.

Vers quatre heures, le Roi est allé se promener à St-Cloud. On croit que S. M. n'ira habiter cette résidence royale qu'après le 6 juin prochain.

Bulletin de la santé de S. A. R. MADAME.

Du 10 mai, à sept heures du matin.

S. A. R. a passé une assez bonne nuit. Il y a toujours de la toux.

Ce bulletin est le dernier.

M. le comte Deseze, pair de France, est venu à deux heures chez S. A. R.

Les enfans de France sont sortis à deux heures.

S. A. R. madame la duchesse de Berry était attendue dans la soirée au pavillon Marsan.

COLLÈGES ÉLECTORAUX D'ARRONDISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Elections des députés.

Premier collège.

Première section: M. le général Gérard, député sortant, 257 voix; M. François Labbé, nég. sortant, 149. — Voix perdues, 10.

Deuxième section: M. Gérard 212; M. Labbé 169. — Voix perdues.....

Troisième section: M. Labbé 168; M. Gérard 148. — Voix perdues, 5.

Quatrième section: M. Gérard 252; M. Labbé 144. — Voix perdues, 6.

M. le général Gérard, ayant obtenu 229 voix de plus que son concurrent, a été nommé député.

Deuxième collège.

Première section: M. Lafitte, député sortant, 280 voix; M. Eugène Debray, propriétaire, 163. — Voix perdues, 16.

Deuxième section: M. Lafitte 252; M. Debray 118. — Voix perdues, 7.

Troisième section: M. Lafitte 307; M. Debray 173. — Voix perdues, 5.

M. Lafitte, ayant réuni la grande majorité des suffrages, a été proclamé député.

Troisième collège.

Première section: M. Casimir Perrier, député sortant, 257 voix; M. Outrequin, banquier, 125. — Voix perdues, 9.

Deuxième section: M. Casimir Perrier, 245; M. Outrequin, 148. — Voix perdues, 7.

Troisième section: M. Casimir Perrier 521; M. Outrequin 205.

M. Casimir Perrier, ayant obtenu la grande majorité des suffrages, a été proclamé député.

Quatrième collège.

Première section: M. Bertin de Vaux, ancien président du tribunal de commerce, l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, 226 voix; M. Gévaudan, député sortant, 295. — Voix perdues, 7.

Deuxième section: M. Gévaudan 250; M. Bertin Devaux 154. — Voix perdues, 15.

Troisième section: M. Gévaudan 299; M. Bertin Devaux 99. — Voix perdues.....

M. Gévaudan, ayant obtenu la très-grande majorité des suffrages (845), a été proclamé député.

Cinquième collège.

Première section: Benjamin Delessert, député sortant, 229 voix; M. Walckenaër, secrétaire-général de la préfecture et membre de l'institut, 155. Voix perdues, 10.

Deuxième section: M. Delessert, 280; M. Walckenaër, 124. Voix perdues, 5.

Troisième section: M. Delessert, 182; M. Walckenaër, 103. Voix perdues, 6.

M. Benjamin Delessert, ayant réuni 691 voix sur 1094 (309 de plus que son concurrent), a été proclamé député.

Sixième collège.

Première section: M. Lapanouze, banquier, 231 voix; M. Ternaux, député sortant, 176. Voix perdues, 2.

Deuxième section: M. Lapanouze, 140; M. Ternaux, 166. Voix perdues, 4.

M. Lapanouze ayant réuni 571 voix, et M. Ternaux 542, le premier a été proclamé député.

Septième collège.

Première section: M. Salleron, négociant, ancien chef de légion de la garde nationale, 244 voix; M. Pontou d'Amé-

court, chef de bataillon de la douzième légion, 161. — Voix perdues, 14.

Deuxième section : M. Salleron 160 ; M. d'Amécourt 177.

— Voix perdues 18.

Troisième section : M. Salleron 161 ; M. d'Amécourt 159.

— Voix perdues 20.

Sur 1,114 votans, M. Salleron ayant réuni 565 voix, et M. d'Amécourt 497, M. Salleron a été proclamé député.

Huitième collège.

Section unique : M. Joseph Leroy, agent de change honoraire, 245 voix ; M. Gaspard Got, président du tribunal de commerce, 255.

En conséquence, M. Joseph Leroy a été proclamé député.

L'élection du troisième arrondissement électoral du département de l'Oise vient d'être terminée.

Le candidat élu est M. le comte Alexandre de la Rochefoucauld, qui sur 558 votans a réuni 276 suffrages.

LYON, 14 mai.

Dans notre numéro du 16 avril, nous avons annoncé, que la propriété du *Précurseur* avait passé en d'autres mains, et que M. de Liebhaber était un des nouveaux propriétaires. L'exécution de la part du vendeur, des clauses essentielles de la vente, a déterminé, d'un commun accord, la rétrocession au vendeur de cette portion de la propriété, qui avait été cédée à M. de Liebhaber lequel, dès hier, cesse d'avoir part à la propriété comme à la rédaction de cette feuille.

Nous insérons le présent avis, sur la demande de M. de Liebhaber.

ÉLECTIONS.

Département de la Côte-d'Or.

DJON. I.^{er} arrondissement, M. Hernoux.

BEUME. II.^{me} arrondissement, M. de Chauvelin.

CHATILLON. III.^e arrondissement, M. Caumartin.

Département de l'Hérault.

M. le baron Durand-Fajon, par l'arrondissement de Montpellier.

M. Lesage d'Hauteroche, par celui de Béziers.

M. de Caisergues, par celui de Lodève.

CORRESPONDANCE.

Marseille le 11 mai 1822.

Un réfugié Piémontais, le docteur Barbaroux, professeur suppléant à l'université de Turin, connu par ses talents et sa conduite honnête et régulière, a reçu l'ordre de quitter Marseille dans un court délai. Vivant dans la retraite et tout entier à l'étude des sciences médicales, ce médecin a réclamé les droits de l'hospitalité et la protection que les lois accordent aux proscrits, mais sa plainte a été inutile : des gendarmes l'ont saisi à son domicile et l'ont entraîné en prison, d'où il sera, dit-on, retiré pour être conduit jusques aux frontières d'Espagne.

— On lit dans un des derniers N.^{os} du *Diario* de Barcelone un article sur la police sanitaire. On sait que les Cortès vont s'occuper incessamment d'un règlement organique sur les lazareths et sur l'utilité des cordons : Voici l'article du journal Espagnol.

« Pendant que dans le continent d'Europe on prend de si rigoureuses précautions pour éviter l'introduction de la fièvre jaune, en Amérique, la société de médecine de la Nouvelle-Orléans a demandé et obtenu l'abolition de tous les lazareths, même pour les bâtimens qui viennent de l'île de Cuba, où la fièvre jaune règne constamment. Cette société a fondé sa pétition sur des faits que nos médecins devraient examiner avec soin :

» 1.^o La fièvre jaune n'est pas une maladie contagieuse ni transportable ;

» 2.^o Les maladies les plus désastreuses ont toutes les principes, leur foyer et leur résidence dans tous les endroits où l'air est corrompu par des miasmes, des émanations ou évaporations putrides ;

» 3.^o L'unique moyen pour s'opposer à ces fléaux, c'est de peupler le pays d'arbres et d'hommes laborieux, faire couler les eaux dormantes, et maintenir partout une grande propreté.

» On pourrait citer mille exemples de lieux autrefois malsains, parcequ'ils étaient entourés de borbiers profonds, de marais infectés qui corrompaient l'air, et qui aujourd'hui sont sains et agréables, parceque le tout a été bien nettoyé. On sait que si la putréfaction dans les lieux profonds est dans des matières végétales, elle produit la fièvre jaune ou d'autres typhus plus ou moins malins suivant la plus grande ou la moindre proportion des matières animales, et si ces matières sont des poissons, les effets en sont plus préjudiciables. »

Extrait d'une lettre des Cayes, du 9 mars, adressée à M. Ch. VILD, au Havre, par M. BERRYER, associé de la maison Hayz et de Rospide, des Cayes (1).

« Vous avez eu connaissance, sans doute, de la réunion de la partie espagnole à la partie gouvernée par le président Boyer, sous la dénomination de république d'Haïti. Cette révolution

(8)

s'est faite sans effusion de sang, à ce qu'il paraît. Les armées haïtiennes occupaient la partie espagnole de Santo-Domingo : le drapeau de la république flottait dans toutes les places et forteresses. La liberté générale était proclamée. Il n'y avait plus d'esclaves. Ces faits étaient bien connus par les bâtimens français croisant dans nos parages, puisqu'ils avaient relâché au Port-au-Prince, où ils avaient été parfaitement bien accueillis.

» Cependant cette croisière est venue, sur la demande d'un colon en Français, depuis long-temps naturalisé Espagnol, qui désirait soustraire de l'affranchissement général deux ou trois cents noir qui avaient cessé d'être sa propriété par le fait de la réunion de la partie espagnole à celle de la république, et vient d'aborder près de Samana Lamarle, d'y faire un débarquement, de s'emparer de la garnison haïtienne qui protégeait ce pays, d'opérer l'embarquement d'un grand nombre de noirs devenus sujets de la république, et de soustraire ainsi au pays où nous sommes et où sans doute nous serons retenus en otages, une population qu'on ne peut admettre dans les colonies françaises, sans déroger aux ordonnances qui y existent.

» Un embargo est le premier fruit de cette démarche. Qui sait si cela se bornera là, et combien il durera ?

» Je ne puis vous en dire davantage. Devinez mes craintes. »

Extrait d'une autre lettre des Cayes.

» Le navire *l'Emilia*, du Havre, est parti des Cayes, le premier mars, pour le Havre ; *l'Angelina*, capitaine Bastier de Rivry, qui devait partir des Cayes, le trois mars, a été retenu par un voie d'eau ; obligé de débarquer sa cargaison, il se trouve compris dans l'embargo. »

Extrait d'une lettre du Havre, du 9 mai.

» Un navire arrivé aujourd'hui de la Martinique, parle de l'expédition, mais non du résultat. Des lettres reçues disent que l'expédition partie de la Martinique a rallié la gabarre *la Durance*, qui était à la Guadeloupe, pour se rendre à Samana. Le départ a été si précipité, que plusieurs bâtimens de commerce ont été affrétés pour porter des vivres et autres objets pour l'expédition. »

Extrait d'une lettre de Rochefort, du 7 mai.

« Les dernières nouvelles de la Martinique parlent d'une expédition dirigée sur Santo-Domingo. On craint, dans l'intérêt du commerce, qu'il ne s'ensuive une rupture entre notre gouvernement et celui du président Boyer . . . La quarantaine de la flûte *la Durance*, dont je vous ai annoncé l'arrivée, et qui a touché à Saint-Domingue, n'est point encore levée, ce qui m'empêche de vous donner des détails. »

SALON DE 1822.

Les *Saint Louis* abondent au Musée. S'ils étaient bons ce serait merveille ; car, en effet, quel souverain mérita jamais plus d'hommages. Il fut juste, et ce n'est pas tout ; par ses cours et ses tribunaux il fit rendre exacte justice ; maître du pouvoir absolu, libre d'en user à sa guise, il limita lui-même ses droits, et proclama des règles sages, qui durent éclairer la conduite des grands aussi bien que du peuple. Guerrier illustre ; il fut humain ; pieux, il combattit et fit taire les prétentions de la cour de Rome. Enfin, né dans ce rang suprême où les vices trouvent des flatteurs, où l'encens brûle aux pieds des monstres ; où Néron, Henri VIII, Charles IX, eurent des courtisans et des maîtresses, il eut des vertus et des mœurs ; et, par son amour pour sa mère, par sa tendresse pour sa femme, par ses exemples vénérés qu'on suivait dans tous les ménages, il fit plus alors pour la France et pour le bien de son pays, que par la guerre et les croisades.

Dans quelle vie pourrait-on trouver plus de sujets à reproduire, plus de beaux faits à représenter ? Mais il semble que nos artistes n'aient pas (à l'exception d'un seul) compris ce qu'ils avaient à peindre, en prenant pour type ce héros. Les *Saints Louis* de notre exposition sentent, en général, la commande. Ce sont des toiles qu'on a brossées pour quelques puissances débonnaïres ; c'est une dette qu'on acquitte, un fardeau dont on se débarrasse. Presque nulle part l'inspiration ne vient animer le pinceau de ces couleurs vives et pures qui ravissent le spectateur. Un roi touche les pestiférés ! il peut les fuir, et il les soigne ! atteint du mal qui les dévore, il leur rend les derniers devoirs, et c'est lui-même qui les enterme ! Noble effort ! leçon immortelle ! scènes grandes et pathétiques ! Si le génie s'emparait de vos ressources, s'il vous transportait sur la toile, il nous arracherait des larmes, et nous causerait de ces émotions fortes qui sont les sublimes plaisirs !

Mais où donc êtes-vous, homme de la peste de Jaffa (1) ! Où donc êtes-vous, homme du déluge (2) ! Peintre de *Marcus* et de *Phèdre* (3), peintre d'*Austerlitz* et d'*Henri IV* (4), où donc irai-je vous chercher ? Quoi ! dans l'âge de la vigueur avez-vous sonné la retraite ! toute la France vous appelle, et sa voix se perd dans les airs ! Vous pouvez, à votre gré, contribuer à la richesse et à la gloire de votre patrie, et cependant vous demeurez inactifs ! La fortune a souri à vos

(1) M. Gros.

(2) M. Girodet.

(3) M. Guérin.

(4) M. Gérard.

(1) Cette lettre est arrivée par Saint-Thomas et Bordeaux.

vœux, les honneurs vous sont prodigués; et vous vous arrêtez dans la carrière !...

Relevez-vous au nom des dieux ! reparaissez dans cette arène où tous vos pas furent marqués par des triomphes. Soutenez votre école naissante, et rendez aux fêtes du salon toute leur pompe et leur splendeur !...

Une autre école se forme à Lyon; elle se montre à son aurore avec un singulier mérite, avec des défauts singuliers. On en parle diversement; les amis et les ennemis ne lui manquent en aucune manière. On reconnaît dans le système qu'elle suit, les principes d'une ville de commerce où, à côté de la jouissance, se montre la spéculation. Là, on fait des tableaux pour les vendre: comme on s'aperçoit qu'il n'y a pour la religion qu'un goût fort modéré parmi les gens du monde, on traite peu de sujets d'église, et on laisse le soin d'y penser aux préfets et aux marguilliers. Comme on voit raser de toutes parts les vieux châteaux, les hautes tours, les longues enfilades de galeries, pour bâtir, en leur lieu et place, des maisons qui ne doivent qu'être commodes, et des pavillons élégans, on se donne bien de garde de peindre de grandes toiles que l'on ne saurait plus où aller tendre. On mesure ses compositions aux idées du jour, c'est-à-dire qu'on les rapetisse, et qu'on ne fera plus, s'il le faut, que des bistres et des assiettes.

Les nobles esprits se plaignent de cette sorte de rabaissement, et ils disent avec amertume que tout ce qui vient de Lyon est léché, luisant, affadi. D'autres n'y voient que du heurté, du sec, du faux et du mesquin. Les chevaux sont de bois, les femmes de cire, les hommes sont roides et pincés comme les saints des vieux vitraux du douzième et du treizième siècles. Il n'y a là ni mouvement, ni style, ni lumière, ni transparence; et enfin avec beaucoup d'art, beaucoup de tems, beaucoup d'étude, on ne fait rien qui doive rester, et l'on a l'air de ne travailler que pour les marchandes de modes....

Alte-là, s'écrie le comte B*, vous tranchez, vous avez de l'humeur, et vous n'êtes pas équitable. Les modistes ont de l'esprit, et pourquoi ne seraient-elles pas aussi connaisseur en peinture que les femmes de banquiers et les duchesses? Elles ont ordinairement de beaux yeux, ce qui annonce une belle ame, et il n'en faut pas tant, ma foi, pour s'établir juge au salon.

L'école de Lyon a ses inconvéniens; mais elle a aussi ses avantages. C'est de l'histoire en abrégé, c'est du flamand perfectionné; car les sujets sont pris plus haut, et les figures mieux dessinées. Ce ne sont pas d'éternelles scènes de tréteaux ou de cabaret; c'est la vie commune et vulgaire; c'est l'intérieur de nos familles; c'est, si l'on veut, le drame pittoresque; ce sont les rois en négligé, les batailles en raccourci... et les batailles plus courtes sont, à mon avis, les meilleures.

Ainsi, tout bien considéré, l'école de Lyon est digne de la place qu'elle occupe à l'exposition. On aime le Maréchal ferrant, plein de vérité, quoiqu'un peu noir. On s'arrête surtout devant ce petit tableau d'un militaire blessé, qui fait le récit de ses campagnes à sa femme et à sa sœur; les figures ont une expression de candeur à-la-fois et de finesse, qui intéresse et qui enchante.

Mais voici le chef-d'œuvre du genre, voici le vrai modèle à suivre, et ce n'est pas, il faut bien le dire, ce n'est pas à l'école de Lyon que nous allons le découvrir.

Dans un coin, entre deux portraits brillans de ton et de fraîcheur, est un tableau de M. Prud'hon, qui renferme une scène de mansarde, qu'on ne peut voir sans en être touché. L'auteur du magnifique ouvrage de la justice poursuivant le crime, s'est restreint ici dans un cadre simple et modeste, mais où son talent admirable se trouve encore tout entier.

C'est un père de famille qui meurt; il meurt au milieu de ses enfans; il meurt sous les yeux de sa femme qui ne peut lui porter secours, qui ne peut rallumer pour lui le pâle flambeau de la vie. La misère est là, moins affreuse que la douleur; et sous ces lambris oubliés, il y a dans tous les traits des personnages que le peintre offre à nos regards, je ne sais quoi de pur et d'élevé qui redouble l'attendrissement. Ces infortunés, se dit-on, connurent sans doute l'opulence, et, frappés maintenant par le sort, ils périssent dans l'obscurité!

ERNEST.

LIBRAIRIE.



Un nouvel ouvrage périodique vient de paraître sous le titre d'Annales des finances commerciales et d'industrie. L'objet de ce travail est de montrer à chacun le moyen le plus avantageux, selon sa position et ses besoins, soit pour conserver son bien, soit pour en acquérir, soit pour placer utilement et avec sécurité les capitaux les plus considérables, aussi bien que les sommes les plus modiques, celles même provenant d'économies journalières, ne fussent-elles que d'un franc.

Les 48 livraisons d'une année formeront un volume. L'abonnement est de 6 fr. pour trois, mois 9 f. pour six mois, et 16 f. pour un an, franc de port.

On s'abonne au bureau des Annales des Finances à Paris, rue de Berry, N.º 9, au Marais, ainsi que chez tous les libraires et dans les cabinets littéraires des départemens.

— Magasin de Librairie dans un bon quartier, très-passager, assorti en livres reliés et brochés; à vendre desuite, s'adresser au bureau de ce Journal, à Lyon, place Saint-Jean.

On donnera facilité pour le paiement.

— Le seul dépôt légal, à Lyon, des fontaines à filtres de charbon, pour la dépuración des eaux fétides et vaseuses, est toujours chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n.º 50.

Ces filtres de charbon ont la double propriété de clarifier en abondance les eaux troubles et vaseuses, et de désinfecter les eaux corrompues, croupies et fétides. Les procès-verbaux des expériences qui ont été faites par les sociétés savantes ne laissent aucun doute là-dessus; on y voit: que ces filtres ont la propriété de rendre salubres les eaux croupies et fermentés (marine de Brest); que de l'eau putride est sortie, au bout de dix minutes, aussi limpide et aussi agréable que si elle eût été prise à la fontaine (marine du Havre); que cette découverte intéresse la santé et la vie (société de médecine).

L'institut, dans son dernier rapport sur l'amélioration des arts depuis 1789, déclare que les filtres de charbon assurent partout la salubrité des eaux (Extrait du Moniteur du 8 février 1808.)

Vente par autorité de justice.

Vendredi prochain, 17 du courant, il sera par le ministère de l'huissier Alland, procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, sur la place de Givors, à l'heure de onze heures du matin, des meubles et effets et marchandises saisis au préjudice de Blom.

Lyon, 13 mai 1822.

ALLAND.

Vente forcée par autorité de justice.

Vendredi prochain, dix-sept mai mil huit cent vingt-deux, présent mois, à neuf heures du matin, sur la place du Piâtre, en face du pont de la Guillotière; il sera procédé à la vente des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Gay, fabricant d'étoffes de soie, demeurant aux Brotteaux, commune de la Guillotière, n.º 76; à la requête de M. François Gantia aîné, propriétaire, demeurant même maison, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le treize avril dernier, en forme exécutoire.

Les objets à vendre consistent en plusieurs métiers propres à la fabrication des étoffes de soie, remises et autres objets; tables, lit, buffet, chaises, rouet à dévider, poêle garni de ses tuyaux, potager en tôle, batterie de cuisine.

Sera de plus vendu deux chaînes de pièces en soie qui se trouvent sur les métiers dans le cas où elles ne seraient point réclamées avant la vente.

LETELLIER

— Paracte passé devant M. le Farine et son collègue, notaires à Lyon, le vingt-trois avril mil huit cent vingt-deux, enregistré le vingt-cinq, le sieur Antoine Rozan, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue Tramassac, n.º 13, a acquis du sieur Claude-Barthélemi Charretier, commis-négociant, demeurant à Lyon, place Sathonay, une maison située à Lyon, rue Jaurieu, portant le n.º 5, ayant appartenu à dame Marie Bénigne Vergy, veuve de René-Guillaume Charretier, dont le vendeur est seul et unique héritier, moyennant les prix, clauses et conditions contenues audit acte.

Le vingt-sept dudit mois d'avril copie de l'acte de vente susrappelé, dûment collationnée et certifiée conforme, a été déposée au greffe du Tribunal civil, séant à Lyon, et extrait en a été affiché en l'auditoire dudit Tribunal, au tableau à ce destiné, pour y demeurer pendant les délais prescrits, ainsi qu'il résulte de l'acte desdits dépôt et affiche, dressé ledit jour vingt-sept avril, dûment enregistré et expédié; ce qui a été certifié et dénoncé par ledit sieur Rozan à M. le Procureur du Roi, près le Tribunal civil, séant à Lyon, par exploit de l'huissier Thiimonnier du neuf mai mil huit cent vingt-deux, visé le même jour par M. Desprez, Procureur du Roi, enregistré le treize par M. Guillot, qui a reçu deux francs vingt centimes; le tout conformément aux articles 2193 et 2194 du code civil, avec déclaration que tous ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existant indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus de l'acquéreur, il ferait publier ladite signification dans les formes prescrites par l'article 683 du code de procédure civile.

La présente insertion est faite de la part du sieur Rozan, pour purger l'immeuble, par lui acquis, de toutes les hypothèques légales dont il pourrait être grevé, au profit des femmes, mineurs, interdits, ou privilégiés quelconques, connus ou inconnus, au désir du susdit article 683 du code de procédure civile et des avis du conseil-d'état des neuf mai et premier juin 1807. En conséquence, tous ceux qui auraient à faire inscrire des hypothèques légales sur l'immeuble dont il s'agit, sont invités à le faire dans le délai de deux mois, à compter de cette insertion; à défaut de quoi, il passera dans les mains de l'acquéreur franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature.

Pour extrait: REGNARD, avoué.

EFFETS PUBLICS du 10 mai 1822.

Cinq pour cent consolidés, jouiss. du 22 mars. 1822. — 87f. 90c. 95c. 90c. 85c. 90 c. 87f. 95c. 88f. 87f. 75c.

Act. de la Banq. de Fr. jouiss. du 1.ºr janvier 1822. — 1595 f.

Obl. de la ville de Paris. J. du 1.ºr avril. — 1272 f. 50c.

BOURSE DE LYON. — Cours du Change du 13 mai 1822.

jours.		jours.			
Amsterdam.	90	58 1/2	Paris	à vue.	pair
Hambourg.	90	181 1/2 offert.		30	3/8
Auguste. . .	60	249		60	3/4
Londres. . .	90	24 90		90	1/4
Livourne. . .	60	509	Marseille.	à vue.	pair.
Gènes. . . .	60	472		30	1/4
Milan. . . .	30	1 1/2		60	3/4
Naples. . . .	60	426	Bordeaux. . .	10	3/8
Madrid. . . .	90	15 50 à 55		100	1 5/8
Cadix. . . .	90	15 45	Nismes. . . .	10	pair
Francfort. . .	90	4 p. 0/10	Montpellier.	10	pair.
			Escompte. . .		3 p. 0/10

SPECTACLES du 14 mai.

GRAND THEATRE. — Montano et Stephanie, opéra. — Les Châteaux en Espagne, comédie.

THEATRE DES CELESTINS. — L'amant Bossu, vaudeville. — Un Tour de Garnison, ou les Russes Militaires, vaudeville. — La Demoiselle et la Dame, ou Avant et Après, vaudeville. — La Partie Fine, ou le Ménage du Garçon, vaudeville.